

n'est-il pas pratique, si réellement il est d'intérêt public qu'à un endroit particulier des travaux soient faits, de le déclarer franchement.

Encore une fois, quant à la partie qui a trait au canal de la baie Georgienne, je suis bien prêt à la retrancher, si c'est l'avis des délégués.

M. JASMIN (Lachine). — Nous avons actuellement un ordre du jour qui donne les sujets à traiter, et sur lesquels nous sommes supposés nous être préparés quelque peu. Nous arrivons au présent sujet des améliorations à apporter à notre grande voie fluviale, mais qui ne donne aucun détail ; et on arrive maintenant avec une motion qui, selon moi, est une motion tout-à-fait particulière, qui insère deux détails tout-à-fait spéciaux dans une proposition général.

Si c'était l'intention de M. le délégué de Fraserville d'exposer devant la Fédération ces questions-là, de demander ce qu'il a demandé, je crois qu'il aurait dû, quand il a adressé au secrétaire de la Fédération l'avis faisant connaître le sujet qu'il entendait traiter, il aurait dû, dis-je, exposer ces deux questions en particulier, le sujet de la création d'un port de mer en bas de Québec, à Fraserville si possible, et la question du canal de la baie Georgienne. Je crois que nous sortons ici de la question maintenant sous examen, qui est celle de l'amélioration des voies fluviales en général. Je pense bien que la proposition est excellente, je pense que M. le délégué de Fraserville a parfaitement raison ; mais, enfin, il nous demande aujourd'hui de nous prononcer, il demande aux délégués des Chambres de commerce maintenant réunis, de se prononcer pratiquement en faveur d'un endroit plutôt que d'un autre. Est-ce qu'il n'y a pas dans le bas du fleuve, dans ces environs-là, quelqu'autre endroit où il serait plus avantageux d'établir un port de mer ? Nous ne sommes pas préparés à répondre à cette question-là. Est-ce que la question ne mériterait pas d'être étudiée au point de vue des endroits à être choisis, d'être étudiée plus particulièrement. Je crois que nous ne sommes pas prêts à nous prononcer sur cette question-là.

Que l'on propose, d'une manière générale, que des améliorations sont nécessaires, qu'il faut un port de mer dans le bas du fleuve très bien, mais que l'on propose un port de mer à tel endroit, c'est une autre question. Je comprends que M. le délégué y soit intéressé, mais nous, nous ne le sommes pas également. C'est notre devoir d'agir avec prudence dans nos délibérations, et je crois que nous ne sommes pas prêts à trancher cette question.